



FICHE ACTION N° 10

Valoriser l'emploi agricole et soutenir le renouvellement des générations

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Doter le Pays d'une image économique forte au travers de projets majeurs : développer ou renforcer d'autres domaines d'activités

Référence à l'Axe n° 2 du contrat de développement territorial 2007/2013 :

Agir en faveur de l'emploi par des actions d'accompagnement des actifs et soutenir le développement de l'enseignement supérieur

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

L'emploi agricole du Département représente 8,4 % de la population active, qui symbolise 329 salariés sur le Pays de Nevers Sud-Nivernais en 2000, contre 293 en 1988.. On dénombrait 1 979 chefs d'exploitation en 1988 contre 1 490 en 2000 répartis sur trois tranches d'âge : 519 pour les moins de 40 ans en 1988 contre 399 en 2000 ; 373 pour les 40/50 ans en 1988 contre 407 en 2000 ; 1 087 pour les + 50 ans en 1988 contre 685 en 2000.

Le Pays de Nevers Sud-Nivernais se trouve confronté au vieillissement des chefs d'exploitations qui faute de repreneurs, entraînera un grand nombre des territoires à la disparition de leurs exploitations dans les cinq prochaines années (un état des lieux préconisant la cession de 500 exploitations d'ici à 2015), au profit d'une évolution de l'agrandissement et par manque de main d'œuvre qualifiée due à un déficit des personnes dans la formation ainsi qu'à une mauvaise image de l'agriculture qui perdure depuis de nombreuses années.

En 2008, Un zoom sur l'emploi agricole disponible sur le Pays et les formations professionnelles qui n'attirent pas suffisamment de public s'engage avec la Commission agricole de la Communauté de Communes du Sud-Nivernais, l'équipe territoriale du Pays et l'association AVENIR. Il s'agira de faire des propositions visant à rééquilibrer le déficit offres-demandes et d'imaginer de nouvelles formes d'emplois partagés sur le Pays, versant rural.

Le Pays souhaite soutenir l'activité agricole, pour conforter et valoriser son identité en tant que berceau du Charolais et de la race AQPS et contribuer à son développement dans un contexte de développement durable lié à son environnement préservé.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Augmenter le nombre d'installations d'agriculteurs sur le territoire
Orienter et informer les cédants sur les démarches à la transmission
Mettre en relation l'offre et la demande en terme de main d'œuvre sur le Pays NSN
Identifier les enjeux de la transmission reprise
Informer et accompagner les exploitants sur le thème de l'organisation du travail.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

L'action contribue à créer un environnement favorable au développement des entreprises, à construire une image dynamique et performante du Pays.

Les actions identifiées dans la thématique s'inscrivent dans la stratégie de développement global définie par le Pays au présent contrat :

- Encourager la diversification économique de l'agriculture
- valoriser l'activité agricole
- valoriser l'emploi agricole et le renouvellement des générations
- relancer l'activité commerciale et artisanale
- pérenniser le tissu agricole

et contribuent aux priorités définies par :

- L'Etat dans les orientations ciblées par le PAD : « maintenir une population active agricole en favorisant l'installation et en consolidant l'emploi salarié » et portant notamment sur le « soutien à la constitution ou la consolidation du capital d'exploitation en tenant compte des exploitants, de l'environnement familial et du salariat » comprenant notamment des aides PRI (Programme Régional à l'Installation); « renforcer la place de l'agriculture dans le développement et l'aménagement durables du territoire » dont les axes identifiés « confirmer l'insertion locale des agriculteurs », « défendre l'agriculture périurbaine », « assurer une large communication auprès des usagers du territoire », « développer des partenariats entre les acteurs du monde rural », en lien avec le Schéma Directeur Départemental des Structures, une action identifiée du PAD, un outil pour permettre de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et dans le même temps de définir des priorités concernant les types d'agrandissement des exploitations.
- La Région portant sur le renforcement de la cohésion sociale et territoriale en renforçant la solidarité urbain-périurbain et urbain-rural et sur la volonté d'encourager à la structuration de filières locales en s'appuyant notamment sur des partenariats renforcés entre monde de l'entreprise, enseignement initial, formation professionnelle et recherche de développement.
- Le Département dans son soutien à la cessation-reprise d'activités agricoles, artisanales et commerciales.

Plus-values

Renforcement de l'attractivité des métiers de l'agriculture
Création d'emplois et d'activités sur le Pays
Dynamisation de la vie agricole du territoire
Maintien de l'agriculture sur le territoire

Caractère intercommunal de l'action

Les actions sont menées sur l'ensemble du territoire du Pays de Nevers Sud Nivernais et sont réalisées en lien avec les communautés de communes (commission agricole quand elle existe).

Caractère durable de l'action

Le renouvellement des générations et la création d'emplois permettent de maintenir une population agricole sur le Pays.

Articulation Pays-Agglomérations - Villes intermédiaires

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1

Intitulé : Valorisation de l'emploi agricole

- 1.1. **Soutien à la réalisation d'une étude-action sur le besoin de main d'œuvre des exploitants agricoles et des communes rurales** – Proposition d'un plan d'actions
- 1.2. **Soutien aux actions issues de l'étude (communication, sensibilisation, organisation de rencontres,...)**

2

Intitulé : Favoriser le renouvellement des générations

Différents travaux ont pu montrer le manque d'informations auprès des cédants et leurs difficultés à trouver un repreneur. Le Pays soutiendra des actions permettant la mise en œuvre d'une organisation territoriale pour favoriser l'émergence d'actions collectives visant à relayer les actions du Programme Régional à l'Installation au niveau local, définies à partir des principaux axes :

- **axe installation:** accompagner tous les porteurs de projet afin qu'ils construisent un projet d'installation viable et vivable
- **axe transmission/association:** accompagner tous les agriculteurs qui souhaitent cesser leur activité ou en recherche d'associé, afin que leurs projets permettent en priorité d'installer des jeunes

axe mise en relation: accompagner la mise en relation des agriculteurs en recherche de repreneur ou d'associé et des candidats à l'installation, pour augmenter le nombre de mises en relation, améliorer la qualité des échanges et augmenter le nombre d'installations

axe mobilisation des acteurs locaux: le but est de créer des conditions favorables à l'installation:

- en sensibilisant les acteurs locaux sur la place de l'agriculture dans le développement des territoires ruraux et l'importance d'installer des agriculteurs
- en animant des groupes de personnes qui souhaitent mener des actions en faveur de l'installation et de la transmission

2.1. **Soutien à la réalisation d'un diagnostic ponctuel sur les enjeux de la transmission**

Cette étude fera l'objet d'une présentation aux intercommunalités afin de favoriser l'émergence d'actions de promotion-communication, sensibilisation,...

2.2. Soutien à la mise en œuvre d'actions collectives qui résulteront du diagnostic

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	AVENIR
2.	ANCAR, Chambre d'Agriculture, partenaires signataires du Programme Régional d'Installation - EPCI

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1	Impact à l'échelon du Pays et implication de l'équipe territoriale MDEF	
2	Ces actions seront réalisées en lien avec le projet de territoire d'une Communauté de Communes et en prolongement des actions menées par les techniciens de la Chambre d'Agriculture.	
1	Autres dispositions particulières : La Commission « Agriculture-Environnement-Paysages » définira les objectifs de l'étude-action	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)			Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.1. et 1.2.	Pays	Département	FDP		
		Région	Sectoriels		
1.2.		Département	Sectoriels	Aide aux actions de communication et manifestations agricoles	
2.1. et 2.2.	Pays	Département	FDP		
		Région	CPER		
		Département	Sectoriels	Accompagnement des installations placées en dehors du dispositif des aides de l'Etat	
1 et 2		Région	Sectoriels		

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

Nombre d'actions mises en place

Nombre de personnes, hors filière agricole, participantes à l'étude

Nombre d'actions mises en place

Nombre de personnes accompagnées et qui s'installent par la suite